

**Décret volontaire sur Jessé Dunn Armstrong**—Un emplacement situé dans le village de Berthier, contenant en largeur tout le terrain à prendre à trois pieds de la maison de Joseph Dauphiné et aller à huit pieds en deçà de la ligne de Maxime Olivier ou représentants, sur cinq pieds de profondeur, tenant par-devant au chemin du roi, et en profondeur au terrain l'Antoine Henault, avec tout le terrain qui se trouve au côté du nord du dit chemin, à gagner au fleuve, sur toute la largeur d'icelui, avec une maison en bois dessus, lequel emplacement le dit J. D. Armstrong avoit acquis d'Elizabeth Dunn femme d'Edouard Armstrong—A la porte de l'église de Berthier, le mardi 23 novembre, à 10 heures...15 juillet.

**Pierre Guerot** contre **Joseph Millette dit Beauchemin**.—1° Un lot de terre situé dans la paroisse S.-Ours, contenant 3 arpens sur 13 de profondeur dans la ligne nord-est, et 7 de profondeur dans la ligne sud-ouest, borné par la rivière Richelieu, le ruisseau Laplante, Jacques Gautron dit Larochelle, Alexis Laventure, avec une vieille grange dessus. 2° Une pièce de terre située dans la susdite paroisse, contenant 1 arpent et demi sur 26 arpens, bornée par la rivière Richelieu, le ruisseau Laplante, Jean Maranda, et Pierre Durivage, avec maison, grange et autres bâtisses.—A la porte de l'église de Saint-Ours, le mardi 23 novembre, à 1 heure.—15 juillet.

**Jean-Marie Paquin** contre **François Proulx**.—Un emplacement situé dans le village et paroisse Ste-Geneviève, contenant 1 arpent 10 pieds et demi en profondeur sur 4 perches, plus ou moins, de largeur, avec une maison et écurie en bois dessus, borné par le grand chemin, le dit Paquin, Alexis Fontreuil et Pierre Boileau.—A la porte de l'église de Sainte-Geneviève, le mardi 23 novembre, à 10 heures.—15 juillet.

**Pierre Boutin** contre **Jachim Naulette**.—1° Une terre située dans la paroisse S.-Philippe, contenant 3 arpens de front sur 20 de profondeur, où elle s'étend à 5 arpens en largeur sur une prolongation de 12 arpens de plus en profondeur, borné par le ruisseau S.-Claude, le chemin de S.-Grégoire, Joseph Palin, Julien Gagnon, Toussaint Latour et René Babeu ses représentants; la dite terre formant une superficie de 117 arpens, avec maison, grange et autres bâtisses dessus. 2° Une terre située dans la paroisse Ste-Marguerite de Blairfinnie, contenant 2 arpens sur 28, bornée par la ligne entre la seigneurie de Léry et la baronnie de Longueuil, par Alexandre Anoué, Théodore Beckar, et Abraham Alexandre, avec maison, grange et autres bâtisses. N. 1 à la porte de l'église -Philippe, le mardi 23 novembre, à 9, et n. 2 à la porte de l'église Ste-Marguerite, le même jour, à 1 h.—15 juillet.

**Décret volontaire sur John Tate**.—La moitié sud du lot numéro 9 dans le cinquième rang sur le chemin de Burtonville, seigneurie Deléry, contenant 2 arpens sur 28, plus ou moins, tenant par-devant au chemin de front de Burtonville, à l'ouest la sixième rangée, au sud au lot numéro 8, et au nord à la moitié nord du dit lot n. 9; lequel terrain ledit John Tate a acquis d'Archange Durocher, par acte du 2 décembre 1823, sujet au paiement annuel de £1 1 s. c. envers Napier Christie Burton.—A la porte de l'église Ste-Marguerite de Blairfinnie, le mardi 23 novembre, à 10 heures...15 juillet.

**George Moffat** contre **Samuel Hatt**.—1° Un lot de terre situé dans la paroisse S.-Joseph de Chambly, de figure irrégulière, contenant environ 75 arpens en superficie, joignant d'un côté John Yule, et de l'autre côté les représentants Laurent Besset, avec une maison et autres bâtisses dessus. 2° Un lot de terre contenant 3 arpens de front sur la profondeur qui peut se trouver depuis le lot ci-dessus décrit jusqu'à la terre de l'honorable Charles-Michel de Salaberry, joignant d'un côté des personnes inconnues et d'autre côté John Yule...A la porte de l'église S.-Joseph de Chambly, le mardi 13 novembre, à 10 heures...24 juillet.

**Irvine, Leslie et compagnie** contre **Pierre Poitras**.—Un

emplacement situé rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Laurent de Montréal, contenant 40 pieds sur 100, mesure française, borné d'un côté par le terrain de l'Hopital-Général, de l'autre côté et derrière par William Scott, avec une maison de pierre et une étable dessus.—Au bureau du schérif, le lundi 13 décembre, à 11 heures.—7 août.

#### DISTRICT DE QUEBEC.

**Amable Berthelot**, contre **Pierre Plante** et **Jean-Baptiste Dugal**.—1° Un emplacement situé entre les faubourgs S.-Louis et S.-Jean, ayant environ 106 pieds sur 120 de profondeur, où le front est réduit à environ 100 pieds, borné à la rue projetée en prolongation de celle de l'Artillerie, aux carrières, à Jean Côté, et à une rue projetée en prolongation de la rue de la Chevrotière. 2° Un terrain situé rue Ste-Geneviève, contenant environ 23 pieds sur 40, avec une maison dessus construite en pierre à un étage, borné à John Cannon et à P. E. Desbarats, dans le pignon nord-est de laquelle dite maison le dit P. E. Desbarats est mitoyen pour ses deux tiers. 3° Un emplacement situé au faubourg S.-Jean, de 40 pieds sur 60, borné à la rue Nouvelle, à Charles Stuart, à Joseph Déry, et à Louis Côté, avec une maison dessus construite. Le lot n. 1 chargé de quinze livres quatre schelings et deux pence de rente foncière et constituée, et autres charges énoncées dans le contrat de concession par le dit Berthelot aux dits Plante et Dugal.—Au bureau du schérif, le lundi 22 novembre, à 11 heures.—16 juin.

**Amable Berthelot**, contre **Jean Côté**.—Un emplacement situé entre les faubourgs S.-Jean et S.-Louis, ayant 120 pieds sur 120, borné à la rue projetée en prolongation de la rue de l'Artillerie, au dit Berthelot, et à Joseph Badeaux; chargé de dix-huit livres quatre schelings deux pence de rente foncière et constituée, et de diverses autres charges énoncées au contrat de concession par le dit Berthelot au dit Côté.—Au bureau du schérif, le lundi 22 novembre, à 11 h.—30 juin.

**Ezekiel Hart**, contre **Louise Brunette** veuve **Louis Bleau**.—Un emplacement situé faubourg S.-Roch, de 53 pieds sur 78, borné par la rue S.-Roch, William Grant, Claude Gauvreau ou ses représentants, et le nommé Vallerand ou ses représentants.—Au bureau du schérif, le lundi 22 novembre, à 11 heures.—30 juin.

**Décret volontaire sur John Lambly**.—Un emplacement situé dans la basse ville de Québec, en ligne avec la rue S.-Paul, de 45 pieds sur 35, avec un passage de 4 pieds entre le dit immeuble et l'emplacement des représentants Delisle, borné vers l'ouest par M. Beaupré, et vers l'est par Joseph Proulx, en front par la dite rue, et dans la profondeur par le dit passage. Lequel emplacement avoit été acquis par Peter Grant par achat d'un Olivier Corbin, par acte du 13 janvier 1814, et est situé dans la censive des messieurs du Séminaire, et chargé envers eux de cinq sols de rente foncière et non rachetable, et un sol de cens, portant profit de lods et ventes, saisine et amende; quitte néanmoins de tous arrérages des dits cens et rentes seigneuriales jusqu'à la date dernièrement citée.—Au bureau du schérif, le lundi 6 décembre, à 11 h.—7 juillet.

**Jean-Baptiste Tremblay**, contre **Epiphane Tremblay**, entre les mains de **Michel Landry**, curateur au délaissement.—Une terre située en la paroisse S.-Pierre de la baie S.-Paul, de 4 arpens sur la profondeur à prendre au chemin du roi et aller à la profondeur des terres de la première concession de la rivière du Gouffre, tenant au sud à Denis Bouchard représentant Gagnon, et au nord à François Simard, avec les bâtiments sur la dite terre...Plus, 3 arpens et 8 perches de front sur la profondeur à prendre depuis le chemin du roi actuel et aller à la dite rivière du Gouffre, tenant au sud au dit Denis Bouchard, et au nord à François Simard, dans lesquels 3 arpens et 8 perches se trouve enclavé un emplacement appartenant à

René Gagné, de 2 perches de front sur la profondeur de la dite partie de terre ci-dessus mentionnée, avec les bâtiments dessus.—A la porte de l'église S.-Pierre de la baie S.-Paul, le lundi 6 décembre, à 10 heures.—7 juillet.

**Décret volontaire sur l'honorable Charles de Salaberry**, et **Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay**.—Un emplacement de 60 pieds de front sur 146 pieds et demi de profondeur, mesure française, prenant devant à la rue S.-Ursule et aboutissant par derrière au mur mitoyen qui le sépare d'avec celui du Gouvernement, représentant l'honorable John Bmsley, d'un côté au nord Michel Louis Juchereau Duchesnay, et de l'autre côté à la veuve et héritiers Thomas Dunn, avec les fondations en pierre d'une maison, un hangar en bois, sur solage de pierre, et le droit de mitoyen dans le pignon sud de la maison du dit M. L. Juchereau Duchesnay.—Au bureau du schérif, le lundi 6 décembre, à 11 heures.—28 juillet.

**Robert Lester Morrogh** et **Marie-Anne Morrogh** contre **George Vanfelson**.—1° Un emplacement en la basse ville de Québec, à la Canoterie, ayant 128 pieds de front, moins l'épaisseur du mur de la maison de Charles Smith, mitoyen avec le dit George Vanfelson, prenant à la rue S.-Paul, sur la profondeur jusqu'à la rue qui conduit au Saut-au-Matelot, ensemble la maison dessus construite en pierre à deux étages, un hangar en pierre à deux étages et autres bâtisses, joignant d'un côté à Thomas Wilson, et d'autre côté à Charles Smith. 2° Un emplacement de grève de 130 pieds sur 120, prenant par-devant à la rue S.-Paul, et en profondeur à une rue à ouvrir, tenant d'un côté à Thomas Wilson et d'autre côté à Charles Smith, avec le quai, un hangar de 60 pieds sur 30, à deux étages, l'écurie, remise et boucherie, sus-construits. 3° Un autre terrain de grève de 130 pieds de front sur le niveau de la rue à ouvrir sous le nom de S.-André, sur 120 de profondeur à la rue à ouvrir sous le nom de S.-Antoine, tenant d'un côté à Thomas Wilson, et d'autre côté à Charles Smith. 4. Enfin un autre terrain de grève de 130 pieds de front sur le niveau de la dite rue S.-Antoine, sur 120 de profondeur aboutissant à la rue S.-Jérôme, joignant d'un côté à Thomas Wilson, et d'autre côté à Charles Smith.—Au bureau du schérif, le lundi 6 décembre, à 11 heures.—27 juillet.

**Michel Clouet** contre **Louis Guérard**.—Un emplacement situé au faubourg S.-Roch de Québec, contenant environ 55 pieds sur 43, borné à la rue Grant, Etienne Drolet, la rue S.-Joseph, et M. Black, avec trois maisons dessus construites.—Au bureau du schérif, le lundi 13 décembre, à 11 heures.—3 août.

**Antoine Ovide Tardieu de Lanauvière** et autres, contre **William Millar**.—Un emplacement situé en la haute ville de Québec, de 47 pieds et demi de front sur la rue S.-Louis, 48 pieds 9 pouces sur la rue des Jardins, 47 pieds 4 pouces de profondeur le long de la ligne des représentants Badelart, et 42 pieds le long de la ligne de François Duval, avec une maison en pierre à un étage, cour et écurie.—Au bureau du schérif, le lundi 13 décembre, à 11 heures...3 août.

**Charles Touchette** contre **Olivier Grenier** et **Marie Elot dite Julien**.—Un terrain situé faubourg S.-Roch, d'environ 19 pieds sur 60, borné à la rue Craig, à F. G. Falardeau, à J.-B. Pepin, et à Jean Bélanger, avec maison dessus construite.—Au bureau du schérif, le lundi 13 décembre, à 11 h...13 juillet.

**Décret volontaire sur Abraham Turgeon**.—1° Une terre d'un arpent et demi sur 28 arpens, en la paroisse de S.-Gervais, cinquième rang, fief S.-Michel, tenant au nord-est à Pierre Goupy, et au sud-ouest à Jacques Eli, vendue au dit Turgeon par Jean Richard et Marie-Louise Lacroix son épouse. 2° Une pièce de terre d'un arpent et demi sur 20 perches, dans les paroisse et concession susdites, bornée au nord-est au dit Goupy, et au sud-ouest au dit Eli, vendue au dit Turgeon par Louis Roberge.—A la porte de l'église de Saint-Gervais, le lundi 13 décembre, à 10 heures.—13 juillet.

**Décret volontaire sur Joseph Tremblay**.—Une terre située en la paroisse de la baie S.-Paul, de 2 arpens sur 54, bornée au sud-ouest à la rivière du Gouffre, au nord aux mineurs F. Gagné, et au sud à Jérôme Gagné, avec maison, grange, étable et autres bâtiments dessus; la dite terre acquise de Jérôme Gagné et son épouse. Le dit décret à être fait à la charge de tous droits seigneuriaux quelconques, tant échus qu'à échoir, et de plus à la charge de la rente et pension viagère, soins, charges, servitudes et obligations stipulées en faveur de François Gagné et son épouse.—A la porte de l'église de la baie S.-Paul, le lundi 13 décembre, à 10 h.—13 juillet.

**Décret volontaire sur Louis Gariépy**.—Un circuit de terre situé sur la seigneurie de Lachevrotière, paroisse S.-Joseph d'Eschambault, contenant 1 arpent de front sur la profondeur depuis le fleuve à aller à l'ancien chemin royal, joignant au sud-ouest aux héritiers Robineau et autres, et au nord-est à Jean-Baptiste Portelance, avec les bâtiments dessus; acquis de Stephen N. Bayard...Le lundi 13 décembre, à la porte de l'église de la dite seigneurie, à 10 heures.—21 juillet.

**Pierre de Salles Laterrrière** contre **William Edouard Holmes**.—Un emplacement situé en la haute ville de Québec, avec une maison en pierre à deux étages et hangar dessus construits, le dit emplacement borné à la rue Ste-Angèle, aux demoiselles Duplessis, à madame Iffland et à la rue S.-Henri, et ayant 84 pieds huit pouces, ou environ, sur 58 pieds 4 pouces de front...Au bureau du schérif, le lundi 13 décembre, à 11 heures...21 juillet.

**Robert Laurie** et **John Spence**, contre **Louis Duclos**.—Un morceau de terre situé en la paroisse Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, d'un arpent et demi de front sur 40 de profondeur, borné à la rivière Chaudière, au nord-ouest à Pierre Dugrègne dit Perron et au sud-est à Jacques Beaucher dit Morency. 2. Un autre morceau de terre situé en la même paroisse, d'un demi-arpent de front sur quatre de profondeur, borné en front à la rivière Chaudière, au nord-ouest au dit Jacques Beaucher dit Morency, et au sud-est à François Coqueret dit Labbé. 3. Un circuit de terre situé en la même paroisse entre le premier et le second rang, de 3 arpens de front sur la profondeur depuis la terre de Jérôme Turnel jusqu'à la ceinture du second rang, étant d'environ six arpens, borné au nord-ouest à Pierre Dugrègne dit Perron, et au sud-est à une ligne qui sera la prolongation de la ligne sud-est de la terre du dit Jérôme Turnel...A la porte de l'église Ste-Marie, Nouvelle-Beauce, le lundi 13 décembre, à 10 heures.—21 juillet.

**Décret volontaire sur Zacharias Goff**.—1. Un lot situé dans le township de Leeds, n. 6, neuvième rang, contenant 200 acres, plus ou moins, avec les réserves ordinaires pour les chemins; acquis de George Hamilton. 2. Un lot de terre situé dans le même township, contenant à peu près 200 acres en superficie, n. 6, huitième rang, avec les réserves ordinaires pour les chemins; acquis de James Tully...3. Le lot n. 7 dans le huitième rang du même township, contenant à peu près 200 acres en superficie, avec les réserves ordinaires pour les chemins; acquis de Jocelyn Waller.—Au bureau du schérif, le lundi 13 décembre, à 11 heures.—21 juillet.

**Pierre Charest** contre **Louis Mongrain**.—1° Une terre de 2 arpens sur 30, située au troisième rang de la paroisse S.-Charles des Grondines, joignant d'un côté à Charles Evariste Sovageau, et d'autre côté à Simon Arcant ou représentants, avec les bâtiments dessus construits. 2° Une autre terre presqu'entière toute en bois debout, située au dit troisième rang, de la contenance de 4 arpens de front sur la profondeur depuis le fronteau des terres du dit rang à aller à la ceinture des terres concédées sur la rive sud de la rivière Sainte-Anne, joignant d'un côté à William Gale, et d'autre côté à Eustache Rivard père.—A la porte de l'église des Grondines, le lundi 6 décembre, à 10 heures...28 juillet.

## DECRETS.

### DISTRICT DE MONTREAL.

*Elizabeth Mittleberger* veuve *George Platt*, contre *William Warren*.—Un morceau de terre situé dans la seigneurie Rigaud, borné par la rivière Ottawa, Peter Beers ou représentants, Martin Christler ou représentants, et Andrew Wilman ou représentants, et contenant 70 arpens en superficie, plus ou moins, avec maison, grange, étable, et autres bâties en bois; le dit morceau de terre comprenant le n. 40 dans la première concession et une partie du n. 40 dans la seconde.—A la porte de l'église de Rigaud, le **lundi 4 octobre**, à 10 heures.—20 mai.

*Jean Baptiste de Hertel de Rouville*, contre *Joseph Faisy*.—Une terre située dans la paroisse S. Jean Baptiste, d'un arpent et demi sur 30 arpens, bornée par Jean-Baptiste Burelle, Pierre Achambault, par la rivière des Hurons, et un nommé Chartrand, avec deux maisons, grange et étable dessus.—A la porte de l'église de S. Jean Baptiste, le **lundi 11 octobre**, à 11 heures.—5 juin.

*Joseph Beauchamp*, contre *Hypolite Beauchamp*.—Un emplacement situé dans la paroisse de Varennes, d'un arpent carré, plus ou moins, borné par Charles Decelles, Augustin Gauthier, la petite rivière dite Notre Dame, et le grand chemin de roi, enclos en planches, avec maison, hangar, grenier à bled et écurie de bois dessus.—A la porte de l'église de Varennes, le **lundi 11 octobre**, à 10 heures.—3 juin.

*Solomon Johnson*, contre *Omie Lagrange*.—Un morceau de terre situé dans la seigneurie S. Armand, faisant partie du lot 55, borné par les terres de John Krans, et par la ligne qui sépare le township de Dunham de la seigneurie S. Armand, et supposé contenir environ 52 arpens en superficie, avec maison en bois, grange, hangar et autres bâties.—A la porte de l'église de la paroisse S. Paul, le **lundi 11 octobre**, à 10 h.—5 juin.

*William Stephens*, contre *George Moffatt*.—1° Une terre située dans la paroisse de Montréal, côte S. Paul, d'environ 5 arpens sur 20, bornée en front au niveau des plus hautes eaux du petit lac S. Pierre, dans la profondeur par les représentants Nicolas Lefèvre, d'un côté par la terre ci-après décrite et par Henry Aussem, et de l'autre par les représentants veuve Dehien, avec une grange et une petite maison de bois dessus. 2° Une terre située au susdit lieu, contenant environ 120 arpens en superficie, et de figure irrégulière, bornée en front par le petit lac S. Pierre, dans la profondeur et d'un côté par la terre ci-dessus décrite et d'autre côté par Henry Aussem, avec maison, grange et autres bâties dessus.—Au bureau du schérif, le **lundi 11 octobre**, à 1 heure.—4 juin.

*Jean Dessales*, contre *Jean Baptiste Jarret dit Borgard*.—Une terre située dans la paroisse S. Hyacinthe, de figure irrégulière, contenant 18 pieds de front, et s'élargissant en profondeur jusqu'à la distance de 14 arpens, au bout desquels elle devient large de trois arpens, laquelle largeur elle conserve jusqu'à la distance de 30 arpens à compter du chemin de front du petit rang, et s'étendant en profondeur jusqu'aux terres du grand rang; bornée d'un côté par Antoine Masse et d'autre côté par Alexis Blais, avec deux maisons, grange et écurie dessus.—A la porte de l'église de S. Hyacinthe, le **lundi 11 octobre**, à 10 heures.—5 juin.

*John Skelton*, contre *James Barron*.—Une terre située au sud de la rivière du Nord, dans la seigneurie d'Argenteuil, bornée par la dite rivière, Linus Waldron représentant Sinclair, W. Collin et W. Johnston, et contenant 180 arpens, plus ou moins, en superficie, avec une maison et grange en bois, et autres bâties dessus.—A la porte de l'église S. André, le **lundi 11 octobre**, à 10 heures.—3 juin.

*François Leclere*, contre *Pierre Frejo dit Laplanche*.—Une

terre située dans la paroisse de S. Jean Baptiste de Rouville, contenant 2 arpens sur 27, plus ou moins, bornée par le capitaine Vandandaigue, Jean Baptiste Corneau, François Drogue dit Lajoie, et Joseph S. Onge, avec une maison, grange et écurie dessus.—A la porte de l'église S. Jean Baptiste le **lundi 11 octobre**, à 10 heures.—5 juin.

*Pierre Hervieux*, contre *Benjamin Leclair*.—Un emplacement situé dans le faubourg S. Antoine de Montréal, de 33 pieds sur 195, tenant par devant à la grande rue du dit faubourg, par derrière et d'un côté au dit Hervieux, et d'autre côté à Benjamin Richotte, avec une maison dessus construite; à la charge par l'adjudicataire de creuser, dans le délai de quinze jours à compter du jour de l'adjudication, au dessous de la fontaine qui existe sur le dit emplacement, un puits de douze pieds de profondeur, qui sera maçonné suivant l'usage, et dont les murs s'élèveront un pied au-dessus de terre, et encore à la charge de boucher le canal ou les canaux qui conduisent l'eau de la dite fontaine sur le dit lot, et dans le cas où le dit puits étant ainsi creusé, les eaux de la dite fontaine s'élèveroient assez haut pour s'écouler sur le dit emplacement et l'inonder, alors de faire et entretenir seul et à ses frais un canal ou fossé couvert, lequel passera en droite ligne à travers le dit lot de terre et à dix pieds de clôture du dit Richotte, pour conduire les eaux du dit emplacement sur le terrain voisin, appartenant à Louis Gwy, sans pouvoir faire à l'avenir sur le dit emplacement aucun ouvrage de main d'homme qui puisse préjudicier au dit Hervieux; et en outre à la charge de fournir, dans le même délai, pour faire un passage mitoyen entre lui et le dit Hervieux, de cinq pieds de large du dit emplacement, sur la profondeur de 30 pieds partant de l'alignement de la rue, et au bout de la dite profondeur la moitié d'un angle dont le sommet sera à douze pieds de la dite profondeur, dans la ligne mitoyenne entre lui et le dit Hervieux, et de faire et entretenir en bon état, le long du dit passage, une clôture pleine en planches, de dix pieds de hauteur hors de terre, et de faire et maintenir en bon état une porte-cochère sur son côté du dit angle, et de faire et entretenir en bon état sa juste moitié de la clôture mitoyenne entre lui et le dit Hervieux, qui reste à faire, en y faisant et entretenant une clôture pleine en bonnes planches de dix pieds de hauteur hors de terre, au lieu de la clôture à la charge du dit Leclair, qui n'a point dix pieds de hauteur.—Au bureau du schérif, le **lundi 11 octobre**, à 11 heures.—3 juin.

*Thomas M'Cord*, contre *Joshua Henshaw*.—Trois lots de terre situés faubourg S. Anne de Montréal, distingués n. 65, 66 et 74, comme suit, n. 65 borné par la rue du Prince, le lot n. 64, le lot n. 66 et le lot n. 73, et contenant 4076 pieds en superficie; n. 66 borné par la rue Guillaume, la rue du Prince, le n. 74, et le n. 65, et contenant 4256 pieds huit pouces en superficie; et n. 74 borné par la rue Guillaume, la rue George, le lot n. 66 et le lot n. 73, et contenant 5392 pieds en superficie, chacun des dits lots sujet à une rente annuelle et non rachetable de 3 livres cours actuel pour chaque superficie de 4050 pieds; faisant pour n. 65 £3 0 4; pour n. 66 £3 3 0½, et pour n. 74 £3 19 10½, les dites rentes payables au premier novembre de chacune année, au dit Thomas M'Cord, ses héritiers et ayants cause.—Au bureau du schérif, le **lundi 12 octobre**, à 11 heures.—5 juin.

*James Millar*, contre *Thomas Torrance*.—Un emplacement situé à la côte à Barron, proche Montréal, d'un arpent sur 5, borné par la rue Ste Marie ou Sherbrook, les héritiers Jean Baptiste Durocher, et les représentants James M'Gill, avec une maison en bois, et un verger enclos en planches.—Au bureau du schérif, le **mardi 12 octobre**, à 5 juin.

*Josias Wurtelle*, contre *Tobias Ritters*.—Une terre située en la seigneurie de la rivière David, d'un arpent et demi de front sur 25 arpens de profondeur, tenant par devant à la rivière David, joignant d'un côté à Joseph Arelle, et d'autre côté à

Josias Wurtelle, avec maison et autres bâtimens dessus construits; la dite terre sujette à toutes les charges portées au contrat de concession d'icelle.—A la porte de l'église S. Michel d'Yamaska, le **lundi 4 octobre**, à 10 heures.—26 mai.

*Dame Boucher de Niverville*, veuve *Lukin*, et autres, contre *François Robert*.—1° Un emplacement situé dans la paroisse S.-Joseph de Chambly, contenant un demi-arpent, plus ou moins, sur 2 arpens, borné par les rapides de Chambly, par François Morrier, et par Antoine Chevalier Boucher de Niverville, ou représentants, avec une maison en bois dessus. 2° Une terre située dans la paroisse Ste-Marie, numéro 10, contenant 2 arpens sur trente, bornée par le grand chemin de la côte Double, par la seigneurie Debartzch, par David Cire, et par Alphonse Marquis. 3. Une terre située dans la paroisse Ste-Marie, n. 13, contenant 3 arpens sur 30, bornée au terrain du fort Chambly, à Michel Buzière, et à John Johnson fils.—N. 1, à la porte de l'église S.-Joseph de Chambly, le **mardi 9 novembre**, à 10 heures, et n. 2 et 3 à la porte de l'église Ste-Marie, le **mercredi 10 novembre**, à 10 h.—3 juillet.

*Pierre Dominique Debartzch*, contre *Louis Desgranges*.—1° Une terre située dans la paroisse de la Présentation, contenant 3 arpens sur 30 arpens, plus ou moins, bornée par le chemin du grand rang, par Louis Tétro, par Antoine Palardis, et par Jacques Baule, avec maison, grange, écurie et autres bâties dessus. 2. Un terrain situé dans la paroisse St.-Charles, contenant un demi-arpent sur 18, plus ou moins, borné par le cordon qui sépare les seigneuries St.-Charles et Debartzch, par Louis-Michel Tétro, par Joseph Petit, et par Jean-Baptiste S.-Michel.—N. 1 à la porte de l'église de la Présentation, le **mardi 9 novembre**, à 10 heures, et n. 2 à la porte de l'église S.-Charles le **mercredi 10 novembre**, à 10 h.—3 juillet.

*Joseph Lozeau* exécuteur testamentaire de *Jean-Baptiste Lozeau*, contre *Pierre Giroux*.—1° Une terre située en la paroisse S. Grégoire, contenant 12 arpens 6 perches sur 17 arpens 5 perches ou environ, bornée au fleuve S.-Laurent, à Antoine et J.-Bre Desilets ou leurs représentants, à la rivière Godefroi, et au lot ci-après décrit n. 2, avec une maison, granges, étables et autres bâtimens. 2° Un morceau de terre situé au même lieu, contenant 2 arpens et demi de front sur 40 arpens de profondeur sur 2 arpens, et seulement 30 sur le demi-arpent, bornée au fleuve, au bout de la dite profondeur, au lot ci-dessus décrit n. 1, aux nommés Desilets, et à Joseph Lefebvre représentant Magdeleine Carrier; les dites terres sujettes aux droits, redevances et réserves seigneuriales.—A la porte de l'église de la dite paroisse, le **lundi 8 novembre**, à 11 heures.—28 juin.

*John Jones* et son épouse, contre *Jedediah Hibbard*.—1° Une portion du lot numéro quatre dans le quinzième rang de la seigneurie de S.-Armand, bornée par Roger Hibbard, Willard Walls, David F. Carpenter, Nathaniel Hibbard, le numéro trois, Daniel Ayer, Montmonth Baldwin et George Willis, et supposée contenir environ 185 acres en superficie, avec maison, grange, hangar en bois et pressoir à cidre dessus. 2° Une portion de terre consistante en quinze acres et faisant partie du lot numéro trois dans le dit rang, bornée par le lot n. 4, Nathaniel Hibbard, le reste du dit lot n. 3, et par John Bowker.—A la porte de l'église dans la seigneurie Saint-Armand, le **lundi 20 décembre**, à 10 heures.—14 août.

*Pierre-Joseph Taschereau* et autres, contre *Amable Pion*.—Un morceau de terre situé au second rang de la paroisse Saint-Denis, contenant demi-arpent sur 10 arpens, borné par François Godette, le chemin de la troisième concession, Louis Cajetan Leblanc et le chemin de route, avec maison, moulin à vent et autres bâties dessus, en bois.—A la porte de l'église de S.-Denis, le **lundi 20 décembre**, à 10 h.—12 août.

*Joseph Cartier fils* contre *Laurent Pellitier*.—Une terre située dans la paroisse S.-Antoine, de 2 arpens sur 30, bornée

au chemin du rel, à Augustin Gervais, aux représentants Louis Bluteau et à Jean-Baptiste Truteau, avec maison, grange et autres bâties dessus.—A la porte de l'église de S.-Antoine, le **mardi 23 novembre**, à 9 heures.—5 juillet.

*Décret volontaire sur Robert Unwin Harwood*.—Un emplacement dans la cité de Montréal, contenant environ 50 pieds de front, joignant en front la rue S. Paul, dans la profondeur le chemin de route, d'un côté les représentants de MM. Allison, Turner & Compagnie, et d'autre côté la ruelle Saint-Dizier, sur lequel emplacement se trouvent les ruines d'une maison de pierre. 2° Un emplacement contigu à l'emplacement ci-dessus décrit, contenant 148 toises en superficie, joignant en front la rue des Commissaires, dans la profondeur l'emplacement ci-dessus décrit, d'un côté les représentants Allison, Turner & Compagnie et d'autre côté la ruelle S.-Dizier, sur lequel se trouvent les ruines d'un caveau.—Au bureau du schérif, le **mardi 30 novembre**, à 11 heures.—24 juillet.

*Décret volontaire sur Thomas Bedard*.—Un lopin de terre sis en la paroisse de S.-Jacques, ayant 75 pieds neuf pouces sur le chemin de base, à aller au bout de 153 pieds en profondeur, où il prendra 1 arpent de front sur 29 de profondeur, environ, avec une maison en bois, une laiterie et puits dessus construits; qu'il a acquis de Joseph Senet.—A la porte de l'église de Saint-Jacques, le **lundi 6 décembre**, à 10 heures.—31 juillet.

*Décret volontaire sur Joseph Thibaudeau*.—Une terre située en la première concession de la paroisse de S.-Denis, de 2 arpens sur 33, plus ou moins, tenant à la rivière Richelieu, à la rivière Amiot, à Louis Quintal, et au docteur Nelson, avec maison, grange et autres bâtimens dessus; acquis d'Etienne Mignault.—A la porte de l'église de S.-Denis, le **lundi 6 décembre**, à 10 heures.—31 juillet.

*Décret volontaire sur James M'Millan*.—Une terre située dans la seigneurie Rigaud, contenant 210 arpens en superficie, plus ou moins, désignée lot n. 45, moitié du no. 46 dans la première et 45 et 46 dans la seconde concession, avec une maison, grange et autres bâties dessus; acquis de Joseph Fortune. A la porte de l'église St.-Magdeleine de Rigaud, le **lundi 6 décembre**, à 10 heures.—29 juillet.

*Robert Unwin Harwood* et autres, contre *Adam Charles Muir*.—Un morceau de terre situé dans la seigneurie d'Argenteuil au pied du Long Sault, contenant 323 arpens en superficie, borné par l'Ottawa, la rivière du Nord, les héritiers Donald Cameron, et Georges Burke, avec une grande maison de pierre, grange et autres bâties dessus.—A la porte de l'église dans le village S.-André, le **mardi 7 décembre**, à 11 heures.—29 juillet.

*Austin Cuvillier* contre *Lumen Hawley*.—Un lot de terre situé dans la seigneurie de Léry, faisant partie du n. 1 dans le cinquième rang et contenant 1 arpent de front sur 1 arpent de profondeur, borné par le grand chemin, par Charles Weatherly, et par Peter Odell.—A la porte de l'église Ste-Marguerite de Blairfindie, le **mardi 23 novembre**, à 11 h.—17 juill.

*Nicolas Hogue* contre *Michel Bonet*.—Un emplacement situé dans le village S.-Hyacinthe, contenant 90 pieds sur 80, plus ou moins, borné par la rue Ste-Magdeleine, par Jaques Melotte, par François Dupont et par Augustin Jaret, avec une maison en bois dessus.—A la porte de l'église de S. Hyacinthe, le **mardi 23 novembre**, à 11 heures.—17 juillet.

*Etienne Bourgault dit Lacroix* contre *Antoine Daudelin*.—Une terre située dans la concession S.-André, paroisse S. Hyacinthe, contenant 2 arpens sur 25, plus ou moins, bornée par le chemin de front, par Pierre Royer, par Joseph Dulude ou représentants, et par Charles Langelier, avec maison, grange et autres bâties dessus.—A la porte de l'église de S.-Hyacinthe, le **mardi 23 novembre**, à 10 heures.—17 juillet.